

**Objet : Appel à contribution statutaire auprès du Conseil Général**

Le Conseil Général, membre du Syndicat Mixte de Pays Haut Languedoc et Vignobles, va voter sa contribution statutaire lors de la session du budget primitif en décembre prochain.

Le montant de cette participation, tel qu'inscrit au budget primitif du Syndicat Mixte de Pays, devrait s'élever à 510.000 €, montant arrêté suite aux arbitrages du Conseil Général.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée donc de bien vouloir l'autoriser à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution en deux termes égaux sur les mois de janvier et de juillet et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à solliciter auprès du Département le règlement de cette contribution selon les modalités proposées et à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 21 décembre 2006
--